

Communiqué de presse

Levallois-Perret, le 05 décembre 2011

Nouvel agrément pour L'OPCA des Professions Libérales :

- un champ de compétence élargi,
- l'accueil de la Branche de l'Hospitalisation Privée relevant de FORMAHP.

L'OPCA PL - Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales – a été agréé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, par [arrêté du 9 novembre 2011](#) (J.O du 04/12/11).

A compter du 1^{er} janvier 2012, l'OPCA PL collectera et gèrera les contributions formation dues au titre du plan de formation et de la professionnalisation des entreprises libérales et des établissements de l'hospitalisation privée relevant du nouvel agrément.

Ce nouveau champ de compétence résulte notamment de la volonté de l'OPCA PL, bien que disposant du seuil minimal de 100 millions imposé par la réforme de la formation professionnelle pour le renouvellement de son agrément, d'élargir son champ de compétence pour accueillir la branche de l'hospitalisation privée, dont les maisons de retraite privées, relevant de FORMAHP.

L'OPCA PL a fait ce choix pour construire un OPCA de plus grande envergure qui garantisse et renforce dans les années à venir :

- le développement des compétences dont les entreprises ont besoin,
- leur accompagnement dans la mise en place de leurs projets de formation,
- l'accès à la formation et à la qualification des salariés pour la sécurisation de leurs parcours professionnels.

De surcroît, grâce aux services de proximité développés par le secteur de l'hospitalisation privée, il améliorera sa présence en région.

Ce choix est aussi celui de la cohérence. Un secteur commun, celui de la santé. Des caractéristiques majeures communes à savoir le caractère libéral de l'activité des entreprises et l'existence d'obligations de formation spécifiques à des professions réglementées. Des emplois techniques centrés sur le patient ou la personne âgée, comparables à ceux des cabinets de professionnels libéraux.

L'OPCA PL au 1^{er} janvier 2012 :

- 18 branches professionnelles
- 130 000 entreprises et établissements
- 686 000 salariés
- 193 M€ de collecte
- 15 délégations régionales et interrégionales

Contact presse

Marie-Claire Gozlan
Tel. 01 46 39 38 73 – Fax 01 46 39 38 94
E.mail : marieclaire.gozlan@opcapl.com